VILLE DE GORDES

COMMUNE DE GORDES

VILLE DE GORDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIÉNATION : D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL Lieu dit «les Cousins» N°339, « chemin de la Croix du Coq »

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que :

- par délibération n°21/26 en date du 13 avril 2026 a été prescrite la mise à enquête publique du dossier de déclassement d'une portion du chemin communal n°339, « chemin de la Croix du Coq » ;

Cette enquête publique se déroulera du lundi 26 octobre à 14 heures au 09 novembre à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour prendre la décision de déclassement et d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consultable en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du Lundi 26 octobre (à 14h) au 09 novembre (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes – 1 Place du Château - 84220 GORDES, ou
- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie : secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.

Le dossier et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :

- le Lundi 26 octobre de 14 heures à 17 heures.
- le Lundi 09 novembrede 14 heures à 17 heures.